



CTL du 16/03/2017

A l'ordre du jour de ce CTL, 4 points étaient soumis à avis et 3 pour information.

Pour vote :

1/ Approbation des PV CTL des 17/11/2016 et 21/12/2016 :

Solidaires Finances publiques n'a pas participé au vote puisque nous boycottons les CTL d'octobre à décembre 2016 en signe de protestation face à l'absence de réel dialogue social.

2/ Nouveau règlement intérieur CTL :

Le nouveau règlement prévoit une réduction des droits syndicaux. En effet, les représentants du personnel n'auront droit qu'à une autorisation d'absence d'une durée égale à la durée de la réunion pour préparer et faire le compte rendu à savoir pour la réunion de ce jour une demi-journée pour faire les deux. Alors que jusqu'à présent il était prévu une autorisation pour la préparation et une pour le compte rendu.

Dans le même temps l'administration ne remboursera plus les frais du suppléant s'il ne remplace pas un titulaire.

La réponse de M Barreault est qu'il n'a aucune marge de manœuvre et que rien n'est négociable, que c'est un texte Fonction publique.

Pour Solidaires Fonction publique, ce nouveau règlement, en limitant le temps accordé aux élus et en ne remboursant pas les frais au suppléant est une nouvelle marque de mépris de l'administration pour vos représentants.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce nouveau règlement intérieur.

3/ Trésorerie de Lamalou :

Modification du cycle de travail hebdomadaire (de 4,5 à 5 jours), fermeture le mercredi après-midi au lieu du vendredi après-midi et changement des horaires d'ouverture, à savoir une ouverture à 8h30 au lieu de 8h00. Les agents de La trésorerie de Lamalou, suite à la fusion avec la trésorerie de Bédarieux, ont été consultés concernant ces trois points. A la majorité, ils ont voté pour le maintien du rythme de 4,5 jours d'ouverture par semaine, la fermeture le mercredi après-midi et l'ouverture à 8h30.

Ces nouveaux horaires seront mis en place à compter du 1^{er} avril.

S'agissant de la volonté des collègues, l'ensemble des organisations syndicales a voté pour.

4/ Modification des jours de fermeture du SIPE et de la trésorerie de Pézenas :

Jusqu'à présent, ces deux sites étaient ouverts le mercredi matin et fermés le jeudi toute la journée. Suite à la demande des agents de ces deux sites, un vote a été organisé pour modifier les jours d'ouverture : une fermeture le mercredi toute la journée et une ouverture le jeudi matin. Les agents ont tous majoritairement voté pour ces nouveaux jours d'ouverture.

S'agissant de la volonté des collègues, l'ensemble des organisations syndicales a voté pour.

Pour information :

1/ Vivier local EDR 2017 :

Un appel à candidatures a été lancé le 24/11/2016 auprès de l'ensemble des agents de catégorie A, B et C de la direction afin de combler les emplois de l'EDR susceptibles d'être vacants au cours de l'année 2017.

Le nombre d'agents susceptibles d'être retenus était de :

3 pour la catégorie B

3 pour la catégorie C

Sur les 17 B et 7 C qui ont candidaté, l'administration a retenu 3 B et 2 C.

Le choix a été motivé par les besoins en recouvrement, comptabilité, SPL Helios, foncier. La direction n'a pas retenu de 3^{ème} agent C, considérant que dans les candidats, personne ne correspondait au profil attendu.

M Barreault s'est dit agréablement surpris de la densité de l'EDR et compte la maintenir à un bon niveau numérique avec un objectif de polyvalence.

C'est un acquis très important pour les postes en difficulté ou les postes pour lesquels les agents ne postulent pas.

2/ Bilan campagne notation 2016 :

Il y a eu davantage de recours B s'expliquant par la fin du régime des mois de réduction en 2017.

Il y a eu 3 mentions d'alerte.

Il y a eu 44 recours à l'autorité hiérarchique (AH), contre 39 l'année précédente. Suite à ces recours, l'AH a prononcé 24 rejets, 16 admissions partielles et 4 admissions totales.

Suite au recours en CAPL, il a été attribué, pour la catégorie A, 2 réductions d'1 mois et 1 réduction de 2 mois.

Pour la catégorie B, 7 réductions d'1 mois et 3 de 2 mois.

Pour la catégorie C, 2 réductions d'1 mois et 1 réduction de 2 mois.

Enfin lors de la CAPN, 3 rejets totaux pour les B et 1 rejet total pour la catégorie C.

3/ Services civiques 2017 :

La Direction est satisfaite du dispositif. L'intérêt pour la DDFIP est que les jeunes apportent une contribution utile pour faciliter en amont l'accueil des particuliers, familiariser certains publics comme les personnes âgées et les plus défavorisés au maniement de l'informatique et faire connaître les finances publiques aux jeunes en milieu scolaire. Cette année, la direction a eu 10 volontaires de 18 à 25 ans qui seront affectés à Montpellier la Paillade, Montpellier Millenaire, Béziers Verdier, Sète et Lunel.

Cette année, les tuteurs ont été associés au recrutement.

Solidaires Finances publiques dénonce la précarisation croissante du travail des jeunes, offrant une main-d'œuvre à bas-coût (cette mesure coûte 107,58€ par jeune à la DDFIP) et ce, afin de pallier les absences à l'accueil du fait des suppressions d'emplois de fonctionnaires.

Questions et points divers à l'initiative des OS :

° SPF Montpellier 1 : situation de sous-effectif chronique malgré des renforts pérennisés et retard dans la taxation et la publication des actes. Problème de formation au Fichier immobilier pour traiter les réquisitions.

Un point va être fait avec le nouveau chef de service qui aura «un regard neuf» pour évaluer les différents problèmes de ce poste et y répondre rapidement.

° SRIAS : non-diffusion des offres de l'action sociale aux agents de la DDFIP car non-transmission des informations par le délégué à l'Action sociale 34.

M Barreault s'est engagé à voir pourquoi le délégué du 34 ne relaie pas ces informations et à remédier au problème.

° articulation ZUS et cadence unique d'avancement : les contrôleurs n'étant plus notés dès cette année et les échelons étant dorénavant fixes nous sommes interrogés sur l'utilisation possible des 2 mois de réduction pour les collègues de La Paillade.

L'administration n'a pu répondre et va se rapprocher de la DG afin de savoir si l'avantage ZUS va perdurer.

° Chaptal : sécurité incendie.

° Hérault Amendes : Solidaires Finances publiques a demandé où en était la direction concernant le relogement de ce service.

Il nous a été répondu que c'était en cours.

° trésorerie Montpellier : question des locaux et des effectifs.

° Cournonterral

° La Paillade : fusion des SIE Montpellier 1 et Nord-Ouest (cf. pb informatique).

Il y aura une deuxième convocation de ce CTL le vendredi 24/03/2017 à 14h puisque vote unanime défavorable contre le RI (prochains CTL : le jeudi 20/04 et le mardi 16/05 à 9h30)

Les élus CTL : Marie-Pierre ZABALETE, Claude DANJARD, Dominique CATHARY.